

Concours d'accès aux formations de Troisième Cycle (Doctorat)

L'EPAU organise deux concours d'accès aux formations de Troisième Cycle (Doctorat) pour l'année 2016-2017 :

Intitulé de la formation doctorale	Nbre de Postes ouverts	Spécialités de Master ouvrant droit à la candidature	Epreuves			Date
			Matières	Coef	Durée	
Ville Durable, Urbanisme et Environnement	10	-Architecture, Ville et Urbanisme Durables -Habitat dans l'environnement saharien -Urbanisme et environnement -Architecture, ville et patrimoine -Habitat -Projet urbain -Architecture, ville et territoire -Architecture et habitat -Architecture et projet urbain -Habitat et paysages -Architecture et renouvellement urbain -Projet architectural, habitat et durabilité -Design urbain -Architecture et environnement -Urbanisme et projet urbain -Tout Master équivalent	Connaissances générales sur les concepts génériques de la ville, l'urbanisme et la durabilité	2	3 heures	18/10/2016
			Questions ciblées liées à la spécialité	1	2 heures	
Patrimoines et Cadre Bâti Ancien	08	-Patrimoine architectural et urbain -Restauration et conservation architecturale -Architecture vernaculaire -Réhabilitation durable du patrimoine architectural et urbain -Architecture et patrimoine -Architecture, Ville et Patrimoine -Tout Master équivalent	Histoire et théories du patrimoine culturel et naturel	1	2 heures	19/10/2016
			Méthodes et outils de recherche et d'intervention sur le patrimoine culturel et naturel	1	2 heures	

Le concours est organisé en deux étapes :
 - Etude de dossiers de candidature
 - Epreuves écrites

Chacune de ces étapes est éliminatoire

DOSSIER A FOURNIR :

- 1- Une lettre de motivation
- 2- Fiche d'inscription au concours dûment remplie et signée par le candidat (téléchargeable sur le site de l'EPAU)
- 3- Une copie certifiée conforme du diplôme du baccalauréat
- 4- Les copies certifiées du diplôme d'architecte et de Master pour les diplômés des Ecoles d'Architecture titulaires de Master
- 5- Les copies dûment authentifiées des relevés de notes du cursus et de la formation Master pour les diplômés des Ecoles d'Architecture titulaires de Master
- 6- Les copies certifiées des diplômes des 1^{er} et 2^{ème} Cycles pour les diplômés des départements d'architecture nationaux et étrangers
- 7- Les copies dûment authentifiées des relevés de notes des 1^{er} et 2^{ème} Cycles pour les diplômés des départements d'architecture nationaux et étrangers
- 8- Copie de l'Annexe descriptive du diplôme de Master
- 9- Une attestation de classement dans la promotion
- 10- Une attestation d'admission sans rattrapage durant le cursus universitaire
- 11- Une autorisation de l'employeur pour les candidats salariés
- 12- Copie de la pièce d'identité
- 13- Deux (02) photos d'identité récentes

NB :

- 1- Le dossier de candidature doit être déposé auprès du Bureau des Concours de Doctorat de l'EPAU du 06/09/2016 au 27/09/2016, de 08h30 à 16h00
- 2- Sont acceptés uniquement les dossiers complets
- 3- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'EPAU ou nous contacter par téléphone au 021525888/021524727 ou par email : postgraduationrecherche@gmail.com